



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3683

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2016

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. PHILIP Thierry

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 6 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3683 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2016 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été présenté au Conseil de la Métropole de Lyon du 15 décembre 2017, par délibération n° 2017-2490. En application de l'article D 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente ce rapport au Conseil municipal, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-3 et à l'annexe XIII du CGCT.

**I - Pour la prévention et la collecte des déchets**

A noter, en particulier :

- Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant : - 4,35 % de 2010 à 2016 (de 414,1 à 396,1 kilogrammes par habitant). L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte : - 10 % de 2010 à 2020.

- Diminution des quantités d'ordures ménagères assimilées produites par habitant (- 0,2 % de 2015 à 2016) avec une forte augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 4 % : de 20,6 à 21,5 kilogrammes par habitant).

- Développement des silos de surface de proximité pour la collecte du verre et des emballages légers et des papiers, dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte, en partenariat avec Eco-Emballages : + 205 silos à verre et + 55 silos pour les emballages légers et papiers.

- Augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 1,4 %, soit 1 847 tonnes supplémentaires) du fait, notamment, d'une forte augmentation des déchets végétaux due aux conditions météorologiques en 2016 (+ 2 440 tonnes). Forte baisse de la collecte des déchets diffus spécifiques, des déchets en bois et encombrants. Pour ces 2 derniers flux, il s'agit d'un transfert vers le flux déchets d'équipement d'ameublement avec la dotation de 4 nouvelles déchèteries en bennes meubles gérées par l'éco-organisme Eco-Mobilier. La fréquentation des déchèteries a augmenté de 4 %, avec 2 124 598 passages enregistrés.

- Ouverture de la 19° déchèterie de la Métropole de Lyon à Feyzin en janvier 2016.

- Développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers : 159 points de collectes spécifiques des sapins (192 tonnes, + 9 %), 9 points de collectes spécifiques de végétaux sur des Communes éloignées des déchèteries fixes (442 tonnes, + 35 %), 21 emplacements de collectes de proximité en centre-ville pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (64 tonnes, 5 000 apports), tests

de collectes de proximité par la filière meubles avec des résultats peu concluants (1,9 tonne sur 4 collectes) et ouverture de la déchèterie fluviale "River Tri", les samedis sur le quai Fulchiron à Lyon 5<sup>e</sup>.

▪ Poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

- 9 déchèteries équipées en espace "Donneries" représentant environ 300 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire ;

- le développement du compostage collectif avec la notification de 2 nouveaux cadres d'achat fin 2016 : un marché d'insertion pour la fabrication de composteurs et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de porteurs de projets qui seront choisis par la Métropole via des comités de sélection, à partir de 2017 ;

- la lutte contre le gaspillage alimentaire avec un cadre d'achat notifié à l'automne sur 5 axes de sensibilisation. Fin 2016, 10 actions ont été réalisées lors d'évènements et 10 ateliers-formations ont été animés auprès de différents publics (associations, mairies, etc.) ;

- sensibilisation de la population via les associations partenaires, auprès du jeune public (600 élèves de 25 classes de l'école primaire au collège) et du grand public (diagnostic, accompagnement).

## **II - Pour le traitement des déchets**

A noter, en particulier :

▪ La priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 93 %) :

- 61 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique, soit 327 875 tonnes (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective) ;

- 32 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage ; remblaiement (déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective - verre, emballages légers et papiers). Une augmentation de 2 points par rapport à 2015 due à la valorisation d'une partie des gravats collectés en déchèteries ;

- 7 % des déchets orientés vers le stockage, soit une baisse de 2 points par rapport à 2015 (encombrants et gravats de déchèteries ; refus de tri et ordures ménagères en période de délestage des unités de traitement et valorisation énergétique).

▪ Performance de recyclage des emballages en hausse, notamment, grâce à l'augmentation du tonnage de verre recyclé : 49,6 % contre 46,2 % en 2015.

▪ Valorisation de 58 918 tonnes de sous-produits d'incinération (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers).

▪ Indice de réduction des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : - 41 %. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique est une baisse de 30 % de 2010 à 2020.

## **III - Pour les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement**

A noter, en particulier :

▪ Mesures prises pour améliorer les conditions de travail des agents en 2015 :

- projet "Nouveau cadre de la collecte" - vers la fin du " fini-parti" : concertation sur les nouveaux cycles de travail, le rééquilibrage des rondes ; programme d'amélioration et d'extension des locaux ; mise en œuvre du parcours éboueur-conducteur visant à valoriser les agents et à diminuer la pénibilité ;

- poursuite des actions de fond : formations, aménagements de voirie, contrôles des équipements, plans de prévention, évaluations des risques.

▪ Actions pour limiter l'impact sur l'homme et l'environnement :

- vers des véhicules de collecte propres : déploiement progressif d'un parc composé à 90 % de véhicules au gaz naturel (GNV) pour la collecte en prestation de service et première commande de véhicules GNV pour la collecte en régie ;

- dans les unités de valorisation énergétique : certification ISO 14 001 relative aux exigences du management environnemental.

Enfin, la Métropole de Lyon a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 10 347 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année ;

- le versement d'un don de 84 140 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre ;

- la remise de 485 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris.

Vu ledit dossier ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Georges KEPENEKIAN